

● ● ● ● Création de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu

Le décret relatif au développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé a été publié au Journal Officiel par le Ministre des affaires sociales et de la santé le 10 juillet 2016, posant les bases d'une réforme en profondeur du développement professionnel continu et créant l'Agence nationale du DPC.

Une nouvelle structure engagée pour un DPC de qualité

L'Agence nationale du DPC succède à l'organisme gestionnaire du DPC (OGDPC).

Outre la gestion du DPC des professionnels libéraux et des centres de santé, l'Agence a vocation à assurer le pilotage scientifique et pédagogique du dispositif de DPC, enjeux, orientations et objectifs, à en mesurer l'impact et à garantir la qualité de l'offre.

Elle s'appuiera dans l'exercice de ses missions sur des instances largement représentatives des parties prenantes du dispositif : Haut conseil du DPC instance d'orientation représentant l'ensemble des acteurs du système, commissions scientifiques indépendantes, acteurs clefs de l'évaluation des actions de DPC, conseil de gestion et sections professionnelles pour la gestion du DPC des libéraux et des professionnels des centres de santé.

Elle s'appuiera sur les travaux des Conseils nationaux professionnels (CNP) en matière d'orientations et de parcours de DPC.

Elle bénéficiera enfin de l'appui d'un comité d'éthique composé de personnalités indépendantes en charge des travaux et réflexions destinées à prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêt.

C'est tout un réseau d'experts, professionnels de santé reconnus, qui sera ainsi mobilisé pour collaborer à ses travaux.

L'OGDPC, contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son nouveau site internet www.agencedpc.fr, en lien avec le site dédié aux professionnels de santé www.mondpc.fr et les accès sécurisés déjà existants pour les organismes de DPC et les membres de ses instances.
- à l'adresse communication@agencedpc.fr pour toute demande d'information.



Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel : [@AgenceDPC](https://twitter.com/AgenceDPC)